



TENCIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

1.2. ANNEXE AU RAPPORT DE PRÉSENTATION : ÉTUDES DONT RÉSULTENT LES CHOIX D'URBANISME

Projet arrêté
par délibération
en date du :

23 octobre 2018

Projet approuvé
par délibération
en date du :

11 mars 2020

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

SOMMAIRE

1- Les structures administratives	page 1
1-1- La Communauté de Communes du Grésivaudan	page 1
1-2- Le Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)	page 2
1-3- Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	page 2
2- Les documents supras communaux	page 4
2-1- Le SCoT de la région urbaine de Grenoble	page 4
2-2- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	page 5
2-3- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)	page 6
3- Étude démographie et logement	page 7
3-1- Le parc de logements sociaux	page 8
3-2- Les logements vacants et bâtiments mutables	page 9
4- Étude de l'économie locale	page 10
4-1- Chiffres clefs	page 10
4-2- L'activité commerciale et de services	page 10
4-3- Les autres activités	page 11
4-4- L'activité agricole	page 11
5- Étude sur les déplacements	page 14
5-1- Le réseau viaire	page 14
5-2- Le réseau ferré	page 14
5-3- Le réseau de transport collectif	page 14
5-4- Le réseau de déplacement doux	page 14
5-5- Inventaire des capacités de stationnement public	page 16
6- Inventaire des équipements communaux	page 17
7- Étude patrimoniale	page 18
7-1- Les bâtiments d'habitation	page 18
7-2- Les bâtiments d'activités	page 20
7-3- Les autres bâtiments	page 22
7-4- Le patrimoine vernaculaire	page 23



1

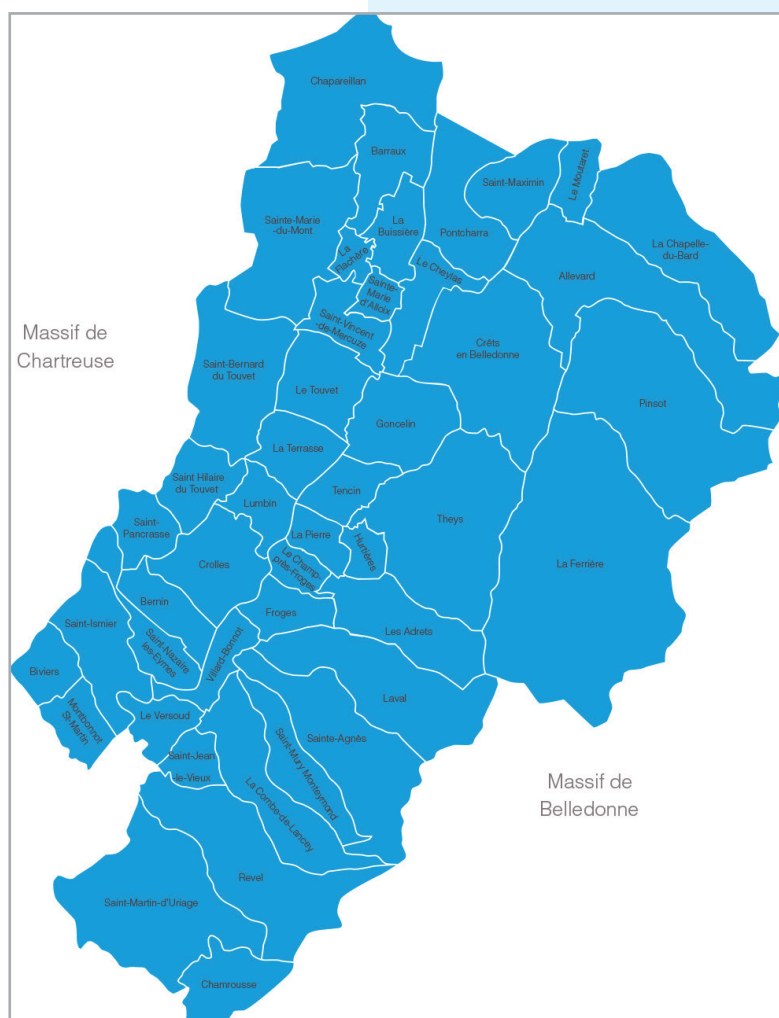
LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

La commune adhère à 3 structures intercommunales :

■ 1-1- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

Elle rassemble au total 46 communes : Crolles (siège), Les Adrets, Allevard, Barraux, Bernin, Biviers, La Buissière, Le Champ-près-Froges, Chamrousse, Chapareillan, La Chapelle-du-Bard, Le Cheylas, La Combe-de-Lancey, La Flachère, La Ferrière, Froges, Goncelin, Hurtières, Laval, Lumbin, Montbonnot-Saint-Martin, Morêtél-de-Mailles, Le Moutaret, La Plière, Pinsot, Pontcharra, Revel, Saint Bernard, Saint-Hilaire, Saint Ismier, Saint-Jean-le Vieux, Saint Martin d'Uriage, Saint Maximin, Saint-Mury-Monteymond, Saint Nazaire-les-Eymes, Saint Pancrasse, Saint Pierre d'Allevard, Saint Vincent-de-Mercuze, Sainte-Agnès, Sainte-Marie-d'Alloix, Saint-Marie-du-Mont, Tencin, La Terrasse, Theys, Le Touvet, Le Versoud, Villard-Bonnot.

Cela représentait 104 039 habitants au 1er janvier 2017.



Elle a des compétences dans 9 domaines :

- économie et emploi,
- action sociale,
- environnement,
- mobilité,
- aménagement du territoire,
- collecte et traitement des déchets,
- culture,
- sports,
- promotion du tourisme.

Communauté de communes du Grésivaudan



■ 1-2- LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BRÉDA ET DE LA COMBE DE SAVOIE (SIBRECSA)

Le SIBRECSA gère la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire.

Il regroupe 47 communes sur les départements de l'Isère (18 communes) et de la Savoie (29 communes).

2 communautés de communes adhèrent au SIBRECSA :

- Communauté de communes du Grésivaudan
- Communauté de communes «Coeur de Savoie»

En 2017, le SIBRECSA a collecté 103 220 kg de déchets ménagers sur la commune de Tencin (soit environ 53,21 kg par habitant).

■ 1-3- LE SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE (SYMBHI)

Créé en 2004, sur une volonté politique du Département de l'Isère, il porte de grands projets d'aménagement sur les rivières Isère et Romanche pour la protection contre les inondations et la préservation des milieux naturels liés à l'eau.

La commune de Tencin est concernée, comme 29 autres communes du Grésivaudan, par le projet Isère amont.

Les aménagements du projet Isère Amont ont pour objectifs de :

Ce projet présente trois objectifs majeurs :

- la protection contre les inondations des zones urbanisées et urbanisables au schéma directeur de l'agglomération grenobloise en redonnant à l'Isère plus d'espace en crue grâce au principe des champs d'inondation contrôlée (CIC) ;
- la valorisation environnementale des milieux liés à la rivière en reliant l'Isère aux milieux naturels qu'elle fertilise. Ceci permettra de redynamiser les espaces naturels afin de restaurer le patrimoine extrêmement riche de la vallée du Grésivaudan ;
- l'appropriation des berges de l'Isère par les habitants à travers le développement des loisirs récréatifs et notamment en favorisant l'accès aux digues et aux espaces naturels contigus.

Au terme de réflexions menées autant sur un plan hydraulique que technique et logistique, trois phases de travaux distinctes ont été programmées.

La première tranche (achevée) visait à sécuriser en priorité la partie aval de la vallée du Grésivaudan car, très urbanisée, elle était soumise à la fréquence d'inondation la plus élevée. Elle recouvre donc la totalité des aménagements devant être mis en œuvre dans les 10 communes situées entre Saint-Ismier et l'agglomération grenobloise. Ce choix permet de satisfaire un autre critère essentiel : aucun chantier ne doit dégrader la situation actuelle en cas de crue.



Cette tranche comprenant peu d'aménagements environnementaux, certains chantiers ont été rajoutés afin d'équilibrer les parts d'investissements environnementaux entre les 3 phases. Initiés en amont du secteur tranche 1 dès 2012, ils concernent la totalité des reconnections piscicoles sur les affluents de l'Isère, l'aménagement des gravières de Bernin (étang de Bois Claret) et de Montbonnot (étang des Grandes Iles), ainsi que l'aménagement environnemental du bras mort de Pré Pichat à Crolles.

Les tranches 2 et 3 (démarrées fin 2015) concernent les 19 communes situées entre Chapareillan et Saint Ismier, et permettront l'achèvement de la protection de l'ensemble de la vallée du Grésivaudan, jusqu'à l'agglomération grenobloise. Les chantiers au sein de ces tranches 2 et 3 sont menés en une seule et unique phase.



Source : www.symbhi.fr



2

LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

Le PLU de Tencin doit prendre en compte les orientations prescrites par 3 documents supra communaux.

■ 2-1- LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE GRENOBLOISE

Le SCOT a été approuvé le 21 décembre 2012 et couvre 268 communes.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT compte 5 objectifs:

- Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et paysagères, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole.
- Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire.
- Conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable.
- Équilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines.
- Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité des fonctions pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace

Dans l'armature urbaine définie par le SCOT, Tencin est un pôle secondaire. *«Pour les pôles secondaires, les documents d'urbanisme locaux et les politiques et projets d'aménagement doivent veiller à assurer l'équilibre des fonctions à l'intérieur des espaces ruraux et périurbains, en créant des conditions de développement qui favorisent le maintien et le développement de leur offre de commerces, de services et d'équipements, tout en limitant la consommation d'espace et la périurbanisation, par une modération de la croissance démographique. L'offre en matière de commerces et services doit répondre aux besoins de la commune, voire des communes limitrophes lorsque celles-ci sont insuffisamment équipées.»*

Le SCOT donne une prescription en matière de construction de logements pour les communes répertoriées comme pôle secondaire dans le secteur du Grésivaudan. Celle-ci précise un objectif de construction de 6 logements au maximum par an et pour 1000 habitants.

Concernant la lutte contre l'étalement et l'économie du foncier, le SCOT fixe plusieurs objectifs :

- objectif annuel de consommation maximale d'espace non bâti par les opérations à dominante d'habitat ou mixtes : 15 hectare par an pour le secteur Grésivaudan/Voironnais.
- objectif de passer d'une production nouvelle orientée entre 60% et 65% vers l'habitat individuel « isolé » et 40 et 35% vers les autres formes d'habitat à 40% en habitat individuel « isolé » et 60% vers les autres formes d'habitat.



- mise en place d'une superficie moyenne maximale pour les différents types d'habitat :
 - 700 m² /logement pour l'habitat individuel isolé
 - 350 m² /logement pour l'habitat groupé, intermédiaire et collectif.
- Dans les espaces préférentiels de développement délimités par les communes, les documents d'urbanisme locaux doivent tendre vers des densités au moins égales aux valeurs suivantes : 0.2 m² de plancher par m² de superficie de l'unité foncière.

■ 2-2- LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le SDAGE Rhône Méditerranée a été créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il est entré en vigueur le 17 décembre 2009 pour une durée de 6 ans. Un nouveau SDAGE a été approuvé pour la période 2016-2021

Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques et les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2021.

Il définit également des principes de gestion spécifique des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, lagunes et fixe les objectifs environnementaux.

Le SDAGE fixe 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux ;
- organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable ;
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques;
- atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Au niveau communal, il préconise de réaliser, dans les études préalables aux documents d'urbanisme, un recensement des zones humides et des corridors boisés le long des cours d'eau.

A partir de cet inventaire, il conviendra, dans le cadre du PLU, de mettre en place, même en zone naturelle, un classement protecteur de ces zones.

La commune de Tencin est concernée par deux zones humides inventoriées par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère.



Afin de respecter les objectifs du SDAGE, les aménagements de la commune ne doivent pas remettre en cause le bon état des masses d'eau et ne doivent pas avoir pour conséquence de dégrader l'état des masses d'eau superficielles ou souterraines, que ce soit du point de vue chimique, quantitatif ou écologique, d'altérer la continuité biologique ou de créer des déséquilibres quantitatifs.

■ 2-3- LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2013-2018

La Communauté de Communes du Grésivaudan a approuvé le 18 février 2013 un Programme Local de l'Habitat en concertation avec les 47 communes de son territoire.

Il compte 4 orientations :

- 1- Développer l'offre d'habitation grâce à 3 874 logements supplémentaires d'ici 2018, dont près de 800 logements sociaux
- 2- Limiter la consommation des espaces agricoles et des espaces verts
- 3- Proposer une offre de logements ou d'hébergements adaptés à des publics ayant des besoins spécifiques
- 4- Améliorer les performances énergétiques des logements par le biais d'aides financières

Le PLH prévoit pour Tencin un objectif de production de 138 logements sur la durée du PLH dont 36 logements locatifs sociaux.

Il prévoit aussi le soutien :

- au projet d'hébergement pour des ménages n'ayant pas la possibilité de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome sous la forme de «pension de famille» (20 places). Ce projet est à l'initiative de l'association SOLID'ACTION.
- au projet de création d'une structure pour jeunes adultes déficients intellectuels sous la forme «un accueil de jour».

Le Programme Local de l'Habitat doit permettre, conformément aux prescriptions du cadre législatif, de :

- Diversifier l'offre de logements dans le souci d'équilibres sociaux et territoriaux (développement de segments de l'offre manquants ou à fort potentiel),
- Requalifier les parcs de logements et soutenir leur renouvellement en partenariat avec les propriétaires institutionnels et privés,
- Répondre aux besoins spécifiques en logement et en hébergement (personnes défavorisées, étudiants, jeunes en insertion professionnelle, personnes âgées ou handicapées, gens du voyage,...),
- Définir les modalités d'observation du secteur de l'habitat et d'évaluation des objectifs du PLH à l'échelle du Grésivaudan.



3

ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE ET LOGEMENT

La croissance démographique s'est accélérée de manière importante depuis les années 2000. En 15 ans (2000-2015), la croissance moyenne a été de 8% par an.

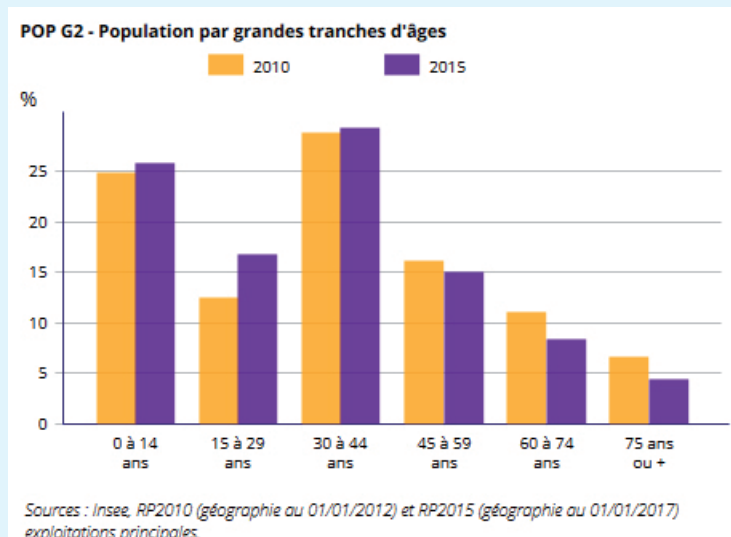
An- née	Popula- tion	Evolution
1990	859	
1999	897	+ 38 (+4,4%)
2010	1 222	+ 325 (+36.2%)
2015	1 984	+ 762 (+62.4%)

La population officielle au 1er janvier 2017 était de 1 960 habitants à laquelle il faut ajouter environ 100 à 200 habitants supplémentaires correspondant aux programmes en cours de livraison. La population estimée au 01.08.2017 est comprise entre 2.100 et 2.200 habitants.

Contrairement à beaucoup de communes qui font face au vieillissement de leur population, Tencin continue à attirer de jeunes ménages. En effet, en 2015, la tranche d'âge la plus représentée était celle des 30-44 ans (29,3% de la population) talonnée par celle des 0-14 ans (25,8%).

De plus, la tranche d'âge ayant le plus progressé entre 2010 et 2015 est celle des 15-29 ans (+ 4,3 points) ce qui indique que les jeunes ménages s'installent durablement sur la commune.

La part la moins représentée est celle de 75 ans et plus (seulement 4,5% de la population).



Évolution de la structure de la population communale par grandes tranches d'âges

En 2015, la composition des ménages était de 2,5, chiffre supérieur à la moyenne nationale située autour de 2,2.



Le parc de logement a suivi la croissance démographique avec une augmentation importante des résidences principales entre 2010 et 2015.

	2010	2015	Evolution
Résidences principales	468	787	+ 319 (+68 %)
Résidences secondaires et logements occasionnels	15	25	+ 10 (+66,7 %)
Logements vacants	32	33	+1 (+ 3,1%)
Ensemble	515	845	+ 330 (+64%)

Source : INSEE

Composition du parc de logement

Type de logement	2010	2015	Evolution
Maisons	419	501	+82 (+19,6%)
Appartements	96	344	+ 248 (+258%)

Le nombre d'appartements a plus que triplé en cinq ans (2010-2015) tandis que le nombre de logements individuels est resté globalement stable. Cela traduit bien l'arrivée de jeunes ménages, souvent primo accédant, qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison individuelle.

■ 3-1- LE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

La commune compte 119 logements sociaux, tous gérés par la Société Dauphinoise pour l'Habitat à l'exception de 5 logements gérés par la commune :

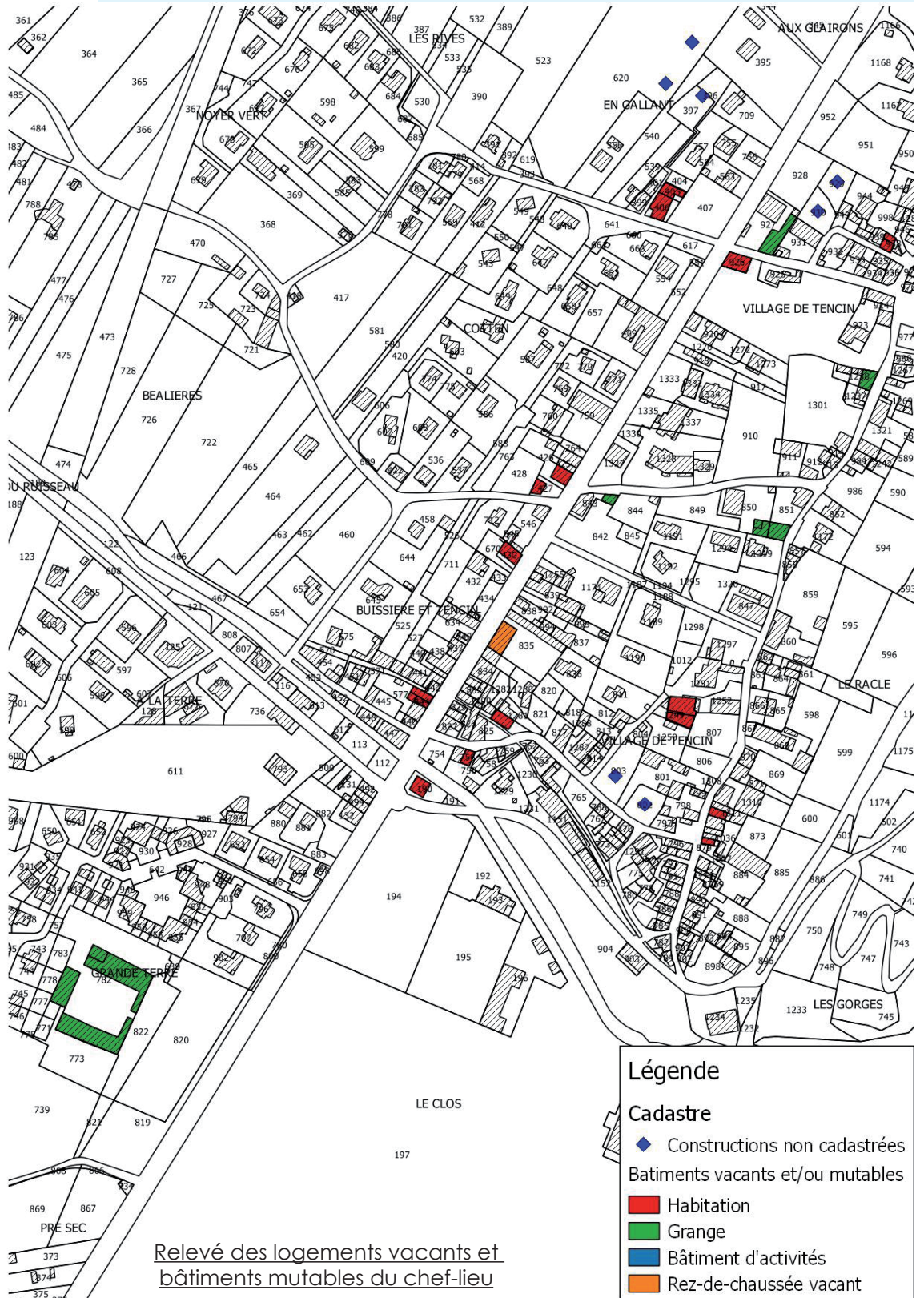
- Le Sinople : 27 logements
- Grandes terres : 44 logements
- Cité Pré Sec : 12 logements
- Les lucioles : 11 logements
- Résidence d'Alembert ; 4 logements
- Villa Reynaud : 6 logements
- Résidence du Château :10 logements
- La Noyeraie : 5 logements

Ces 119 logements pour tous, ramenés aux 787 résidences principales, représentent un taux de 15,12% du parc de logements de la commune.



■ 3-2- LES LOGEMENTS VACANTS ET BÂTIMENTS MUTABLES

La commune compte une vingtaine de logements vacants et de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Ils sont tous situés au chef-lieu.



4

ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE LOCALE**■ 4-1- CHIFFRES CLEFS**

Au 31 décembre 2015, la commune comptait 124 établissements actifs (source INSEE).

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés
Ensemble	124	100,0	98	24	1	1
Agriculture, sylviculture et pêche	4	3,2	3	1	0	0
Industrie	11	8,9	7	4	0	0
Construction	19	15,3	16	3	0	0
Commerce, transports, services divers	71	57,3	57	14	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	18	14,5	13	5	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	19	15,3	15	2	1	1

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

18 entreprises ont été créées en 2016. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2015 : 20 entreprises avaient été créées cette année là (chiffre le plus élevé depuis 2009).

Parmi la population communale de 15 ans ou plus, environ 52% a un emploi.

85.9% utilise la voiture pour se rendre au travail et seulement 7.5% emprunte les transports en commun.

90.8% de cette population travaillant en dehors de Tencin, les déplacements pendulaires sont importants.

■ 4-2- L'ACTIVITÉ COMMERCIALE ET DE SERVICE

La commune compte quelques commerces dont un supermarché, deux boulangeries-pâtisseries, un fleuriste, un tabac-presse, plusieurs services de restauration (restaurants ou restauration rapide), ...

Les services à la personne, en revanche, sont un peu mieux implantés et connaissent une légère progression de l'emploi salarié notamment les services liés à la santé.

On trouve entre autres, une agence de voyage, deux salons de coiffure, un institut de beauté ...



Les commerces et services présents sur la commune sont principalement implantés dans la partie resserrée du centre bourg le long de la RD 523. S'ils bénéficient par cette situation de l'apport de la clientèle de passage, ils en subissent également les nuisances (stationnement difficile, façades dégradées, ...).

Concernant les achats relatifs à l'équipement de la personne, à l'équipement de la maison, à la culture et aux loisirs, ils font l'objet d'une large évacuation commerciale du territoire, principalement en direction des pôles commerciaux de Grenoble et de son agglomération.

■ 4-3- LES AUTRES ACTIVITÉS

La commune compte une huilerie traditionnelle qui produit de l'huile de noix. Le site propose aussi des spécialités locales.

La commune compte aussi quelques artisans : électricien, charpenterie, scierie, garage automobile, thermicien...

La commune dispose d'un plan d'eau utilisé par la société Exo 38.

La base de loisirs est entièrement dédiée à la pratique du ski nautique, du wakeboard et de leurs dérivés. Une partie du plan d'eau de 13 hectares est équipée d'un télésiège avec wakepark (divers tremplins et barres de slide).

Le site est localisé dans le SCoT de la région urbaine de Grenoble dans sa «carte des sites touristiques et de loisirs d'intérêt paysagers».

■ 4-4- L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'activité agricole est encore bien présente sur la commune avec environ 13% du territoire communal exploité.

Exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune)			Superficie agricole utilisée (en hectares)			Cheptel (en unités de gros bétail)		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
6	12	22	90	104	205	9	437	518

Superficie en terres labourables (en hectares)			Superficie en cultures permanentes (en hectares)			Superficie toujours en herbe (en hectares)		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
51	51	113	28	14	8	11	38	80

Source des tableaux : AGRESTE - Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010

Le nombre total d'exploitations est resté à peu près stable jusqu'en 1988 (23 à 22 exploitations) puis a brusquement chuté de 45 % de 1988 à 2000 puis encore de moitié entre 2000 et 2010. En 2010, la commune ne compte plus que 2 exploitations agricoles (à titre principal) tournées vers l'arboriculture (noix).

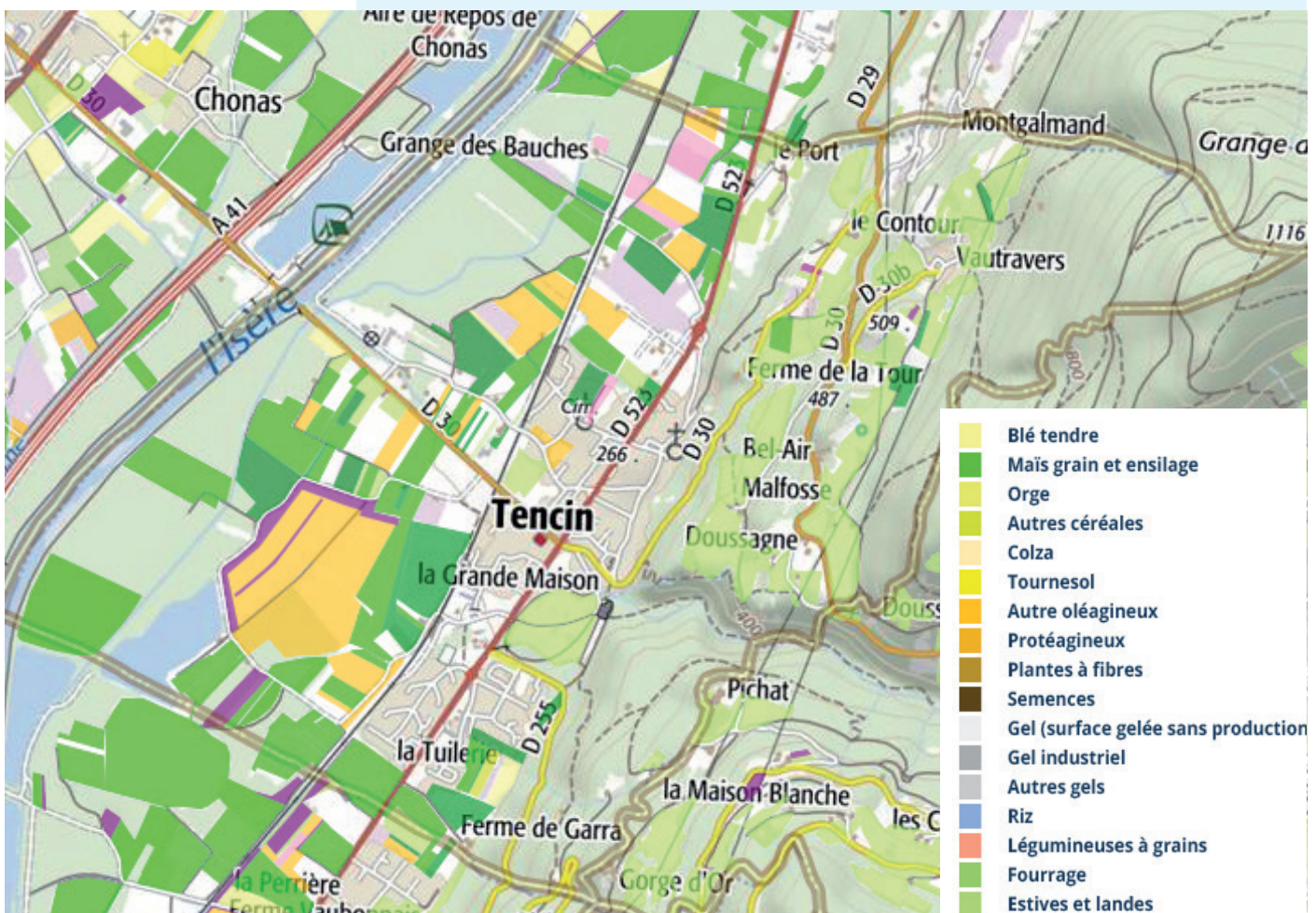


En parallèle à la forte diminution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010, la SAU des exploitations a également fortement chuté entre 1988 (205 ha) et 2010. La baisse de la SAU s'explique principalement par le transfert d'exploitation des terres vers des exploitants extérieurs à la commune.

Après une baisse légère, la proportion de terres labourables est remontée à un niveau plus haut que celui de 1988 (55% en 1998, 49% en 2000 contre 57% en 2010).

L'occupation des sols tend à être dominée peu à peu par la céréaliculture (4% en 1988, 13,5% en 2000 et 31% en 2010).

Parallèlement, les exploitations agricoles se désengagent depuis de nombreuses années de la partie élevage de leur activité comme le montrent à la fois la baisse du cheptel et des surfaces toujours en herbe.



Registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2016

Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>



- 4-4-1- AOC et IGP

La commune fait partie du territoire de l'AOC Noix de Grenoble.

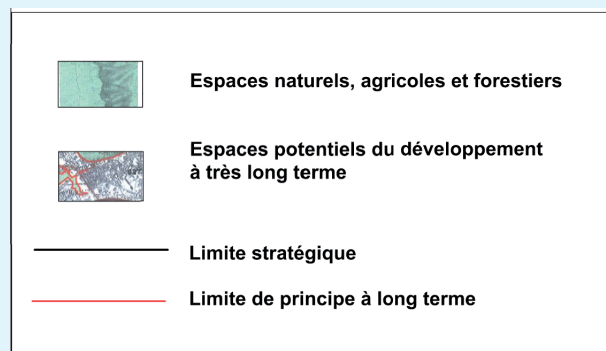
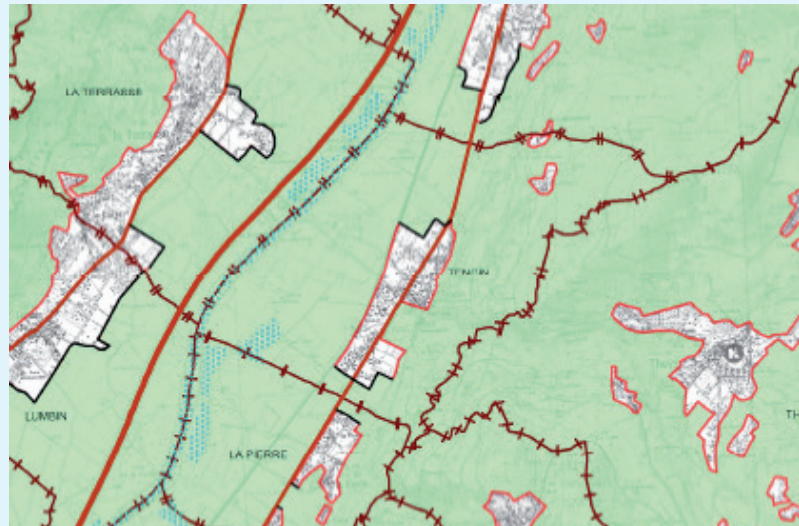
La commune est concernée par 5 IGP :

- Comtés Rhodaniens (rosé, rouge et blanc)
- Emmental français Est-Central
- Isère Balmes Dauphinoises (rosé, rouge et blanc)
- Isère (rosé, rouge et blanc)
- Isère Côteaux du Grésivaudan (rosé, rouge et blanc)

- 4-4-2- L'activité agricole dans le SCoT

Le DOO du SCoT localise l'ensemble des espaces qui doivent être préservés de l'urbanisation à très long terme. Ceci constitue un engagement au-delà d'une génération, soit pour les 50 prochaines années.

Pour Tencin, il s'agit de tous les espaces non urbanisés, que ce soit la plaine agricole ou les contreforts boisés de Belledonne.



Extrait de la carte pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Source : DOO du SCoT de la Région urbaine de Grenoble



5

ÉTUDE SUR LES DÉPLACEMENTS**■ 5-1- LE RÉSEAU VIAIRE**

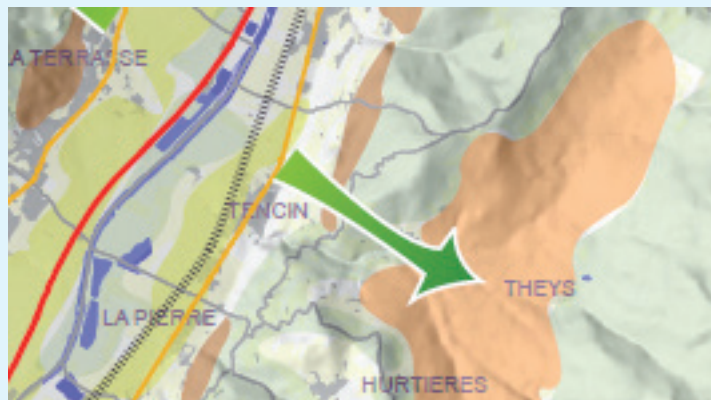
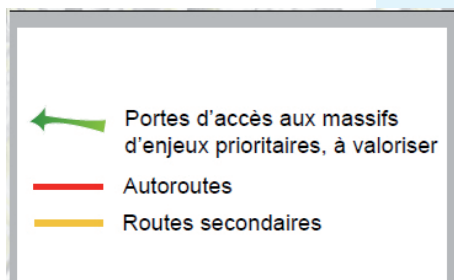
La commune est facile d'accès grâce à la proximité de l'autoroute A 41 qui relie Grenoble à Genève.

Elle est desservie par la route départementale RD523 qui traverse la vallée du Grésivaudan et relie les communes de la rive gauche de l'Isère, ainsi que par la RD30 depuis la commune de La Terrasse et en direction de Theys. La RD30 permet aussi de rejoindre le hameau de Vautravers.

Enfin la RD255 arrive des Adrets et des Hurtières.

La commune est répertoriée dans le SCoT comme «porte d'accès aux massifs d'enjeux prioritaire, à valoriser».

Le DOO du SCoT recommande de valoriser et mettre en scène ces axes donnant accès aux massifs de la région grenobloise (Belledonne, Chartreuse, Vercors, Chambarans ...) pour matérialiser le concept de ville à la montagne. Cette valorisation intégrera les aménagements en faveur des modes actifs ainsi que des transports collectifs sur les axes les plus circulés ou faisant l'objet de fortes pointes de fréquentation touristique. Cette valorisation incitera à l'aménagement paysager, de manière identitaire et similaire, des départs de voirie vers les sites de montagne



Extrait de la Carte des accès vers les massifs

Source : SCoT de la région urbaine de Grenoble

■ 5-2- LE RÉSEAU FERRÉ

Il n'y a pas de gare sur la commune, les habitants doivent se rendre au plus proche à la gare de Goncelin (4 km, 5 minutes) ou de Brignoud (10 km, 17 mn).

La voie ferrée Chambéry-Grenoble traverse la commune du nord au sud.

■ 5-3- LE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

La commune est desservie par la ligne Transisère Allevard-Grenoble n°6200.

Un service de transport à la demande a été mis en place par les Transports du Grésivaudan : lignes G30, G41, G62.



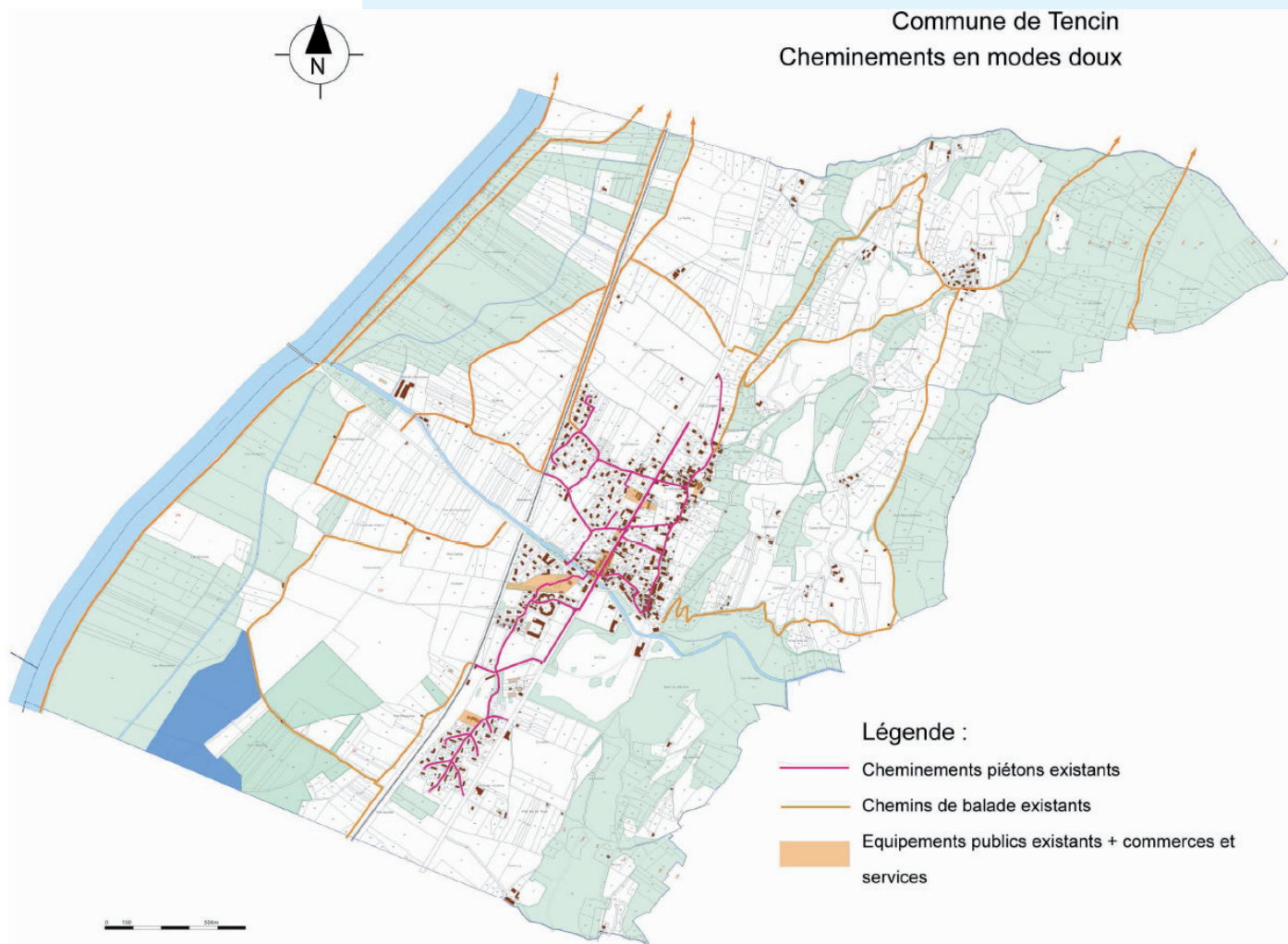
■ 5-4- LE RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS DOUX

En matière de cheminements piétons, deux types de cheminements se distinguent : les cheminements urbains et les cheminements champêtres ou de balade. Les premiers assurent principalement la circulation piétonne entre les zones d'habitat et les équipements collectifs (équipements publics, commerces, services,...).

La circulation piétonne est particulièrement difficile le long de la RD 523, notamment au niveau du centre bourg où la densité de trafic et l'étroitesse des trottoirs ne permettent pas une circulation piétonne sécurisée. Les liaisons piétonnes sont souvent assurées sur les voies de desserte où la circulation automobile est peu dense ou peu rapide.

Les cheminements champêtres permettent aux tencinois de parcourir leur commune de la plaine aux coteaux. Mais les défauts de balisage et d'entretien rendent ces cheminements parfois impraticables.

Concernant les déplacements cyclables, la commune ne compte aucun aménagement à l'heure actuelle. Il existe cependant un projet de piste cyclable le long de la voie ferrée, entre la gare et la commune de La Terrasse.



■ 5-5- INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT PUBLIC

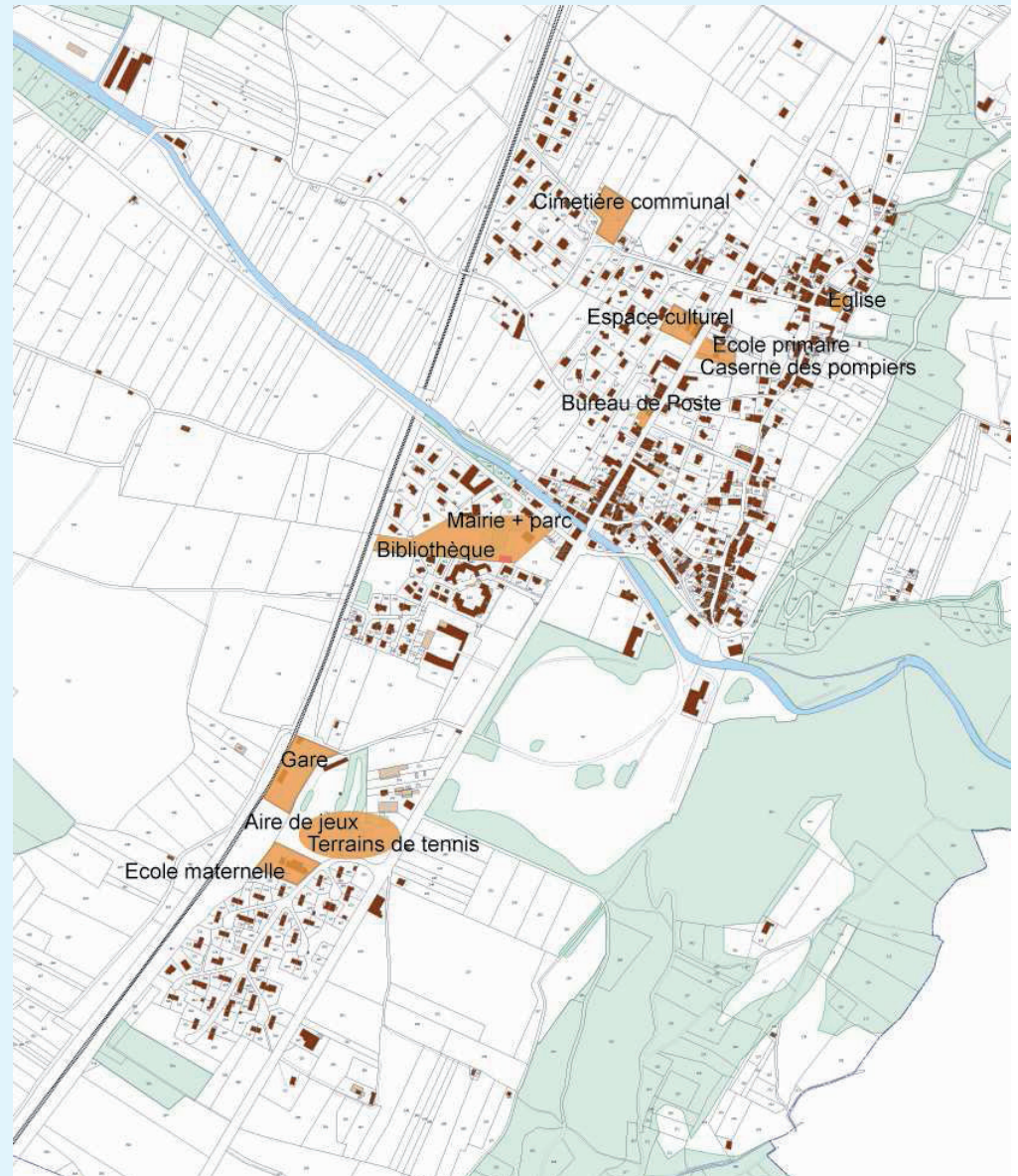
La commune compte environ 80 places de stationnements publics :



6

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

La commune dispose d'une bibliothèque et d'un espace culturel. Elle gère l'école maternelle et l'école élémentaire. Parmi les équipements publics, on peut relever aussi l'existence d'une maison des associations et d'un syndicat d'initiative. Enfin, la commune est équipée d'un terrain de sports et de cours de tennis.



La commune aurait besoin d'un nouvelle salle polyvalente.



7

ÉTUDE PATRIMONIALE**■ 7-1- LES BÂTIMENTS D'HABITATION**

En plus de son château, la commune dispose d'un patrimoine architectural riche et varié.

Globalement toutes les maisons patrimoniales de la commune se caractérisent par des volumes simples mais importants, sur 2 ou 3 étages plus les combles.

- 7-1-1- Le château de Tencin et ses dépendances

Louis François de Monteynard, ministre de la guerre de Louis XV et fondateur de l'école de cavalerie de Saumur, fait construire en 1775 sur les ruines d'un ancien château, brûlé par les protestants, le Château de Tencin qui subsiste aujourd'hui.

Dans le beau parc à l'anglaise, la façade principale est orientée vers la Chartreuse. Un fronton triangulaire richement décoré et portant les armes des Monteynard coiffe les trois fenêtres centrales du premier étage. Le château ainsi que son parc sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 05/10/1946 et classés depuis le 05/12/1988. A ce titre, ce bâtiment et son parc font l'objet d'un périmètre de protection de 500 m.

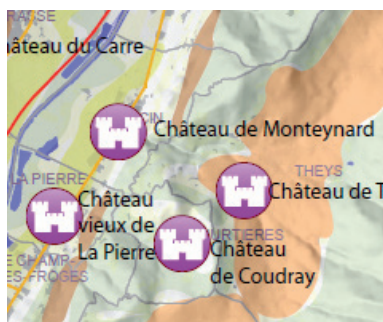
Les dépendances situées à l'intérieur de l'enceinte de la propriété constituent également des éléments patrimoniaux remarquables visibles depuis l'extérieur de la propriété : la buanderie, l'orangerie, les anciennes écuries et les serres.



L'Orangerie



Le Château de Tencin



Carte des éléments re-
pères patrimoniaux

Le château est d'ailleurs répertorié dans le SCoT comme élément patrimonial (cf carte ci contre, source : SCoT de la région urbaine de Grenoble).

Selon le DOO, il s'agira, entre autres, de «Protéger et mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti emblématique et les sites qui les entourent» et de «Préserver les vues sur et depuis les monuments et sites touristiques».



● 7-1-2- Les maisons «bourgeoises»

La commune compte quelques maisons « bourgeoises» qui se caractérisent par leurs décorations de façade et leurs toits agrémentés de fenêtres. Des parcs sont généralement associés à ces bâtisses.



Exemple de maison «bourgeoise»
rue du lavoir



Exemple de maison «bourgeoise»
avenue du Grésivaudan

● 7-1-3- Les maisons «de village»

Les maisons de villages sont aussi de grosses bâtisses, un peu sur le même modèle que les maison «de maître» mais dont les façades sont beaucoup plus simples. Elles disposent d'un petit jardin attenant.



Exemple de maison de village à
l'angle de la Vieille Rue et de la
rue du Cèdre



Exemple de maison de village
rue des Béalières



- 7-1-4- Les maisons «de rue»

A la différence des maisons de village, il s'agit d'une enfilade de maisons mitoyennes formant un front bâti sur la rue. On retrouve cette forme urbaine surtout dans la Vieille Rue.



Maisons de rue formant la Vieille Rue

■ 7- 2- les bâtiments d'activités

- 7-2-1- Les bâtiments agricoles (anciennes fermes et granges)

Il n'existe que peu d'anciennes fermes sur la commune, le principal exemple de cette architecture est l'ancienne ferme du château. On retrouve par contre plusieurs anciennes granges réhabilitées ou en attente de réhabilitation. Ce type de patrimoine se retrouve surtout dans le hameau de Vautravers.



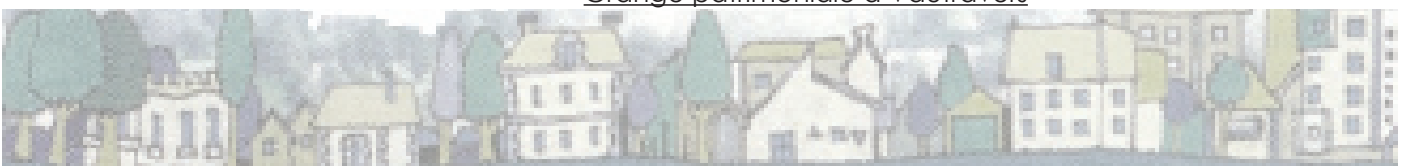
Ancienne ferme du château.
Aujourd'hui appelée «ferme Gaget». Elle date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.



Ancienne ferme et sa grange avenue du Grésivaudan.



Grange patrimoniale à Vautravers



- 7-2-2- Les anciens bâtiments d'activités divers

Trois anciens bâtiments d'activités présentent des caractéristiques patrimoniales. Il s'agit du moulin, de la centrale hydroélectrique et de la gare.

Ces deux bâtiments se caractérisent par leur structure en briques et leurs ouvertures arrondies.

► La centrale hydroélectrique

Construite en 1916, la centrale turbine les eaux des torrents du Merdaret, des Batiards et du Couvent. L'ensemble des installations était utilisée pour alimenter l'usine des anciennes Papeteries de France située en contrebas du poste électrique.

L'électricité produite est toujours évacuée vers le poste électrique de Villard-Bonnot.



La centrale hydroélectrique

► Le moulin

Ancienne dépendance du château des Monteynard, le moulin date du milieu du XIX^{ème} siècle.

Dans la première moitié du XX^{ème}, il change d'activité et est utilisé pour la création du mâchefer.

Il est toujours utilisé actuellement pour produire de l'huile de noix et une partie du bâtiment a été transformée en épicerie.



Le moulin de Tencin



► La gare

L'ancienne gare présente une architecture typique des gares de la région.



La gare de Tencin

■ 7- 3- LES AUTRES BÂTIMENTS'

● 7-3-1- L'église Saint Jean-Baptiste

Des vestiges de l'ancienne église « ecclesia de Tencinis » sont cités au XI^{ème} siècle dans le cartulaire de Saint Hugues mais ils ne sont pas localisés. L'église actuelle, située à l'extrémité du centre bourg date du XVIII^{ème} siècle est dédiée à Saint Jean-Baptiste. Cette église comporte un vitrail dessiné par l'Abbé CALES en 1911 et un vitrail dessiné par BALMET en 1926.



● 7-3-2- La mairie

La mairie est une bâtisse du XIX^{ème} siècle , ancienne demeure familiale des Grangeneuve. Elle a été acquise par la commune en 1937 avec pour projet de servir de mairie et de foyer municipal. Elle est utilisée en tant que Mairie depuis 1965. Elle accueilli les colonies de vacances de la société de construction automobile Isobloc de 1947 à 1951 et des fils de tués de 1952 à 1964.



La Mairie de Tencin



■ 7-4- LE PATRIMOINE VERNACULAIRE

Outre des monuments historiques et des « grands » éléments patrimoniaux, la commune de Tencin comprend un riche patrimoine vernaculaire composé de lavoirs, de bassins, de fontaines, de murs et murets.



Les fontaines et lavoirs témoignent de la forte présence de l'eau dans la commune.



Les murs en pierre apparentes structurent les voies et contribuent au caractère rural de la commune.



